

RAPPORT DU  
COMMISSAIRE AUX  
COMPTES

*CHAMBRE DE METIERS ET  
DE L'ARTISANAT - CENTRE  
VAL DE LOIRE*

31/12/2022

CHAMBRE DE METIERS ET DE L'ARTISANAT - CENTRE VAL DE LOIRE  
28 RUE FAUBOURG DE BOURGOGNE  
45000 ORLEANS

SIREN : 130 027 980

\*\*\*\*\*

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES  
SUR LES COMPTES ANNUELS  
Exercice clos au 31/12/2022

À l'Assemblée Générale,

**Opinion avec réserve**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat – Centre Val de Loire relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Sous les réserves décrites dans la partie « Fondement de l'opinion avec réserve », nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat – Centre Val de Loire à la fin de cet exercice.

**Fondement de l'opinion avec réserve**

***Motivation des réserves***

En raison de l'insuffisance, au sein de votre Chambre de Métiers et de l'Artisanat – Centre Val de Loire, des procédures de contrôle interne concernant l'enregistrement et le recouvrement des créances OPCO ainsi que les créances relatives aux produits d'exploitation liés aux prestations de services et de l'impossibilité de justifier ces éléments au moyen d'autres procédures, nous n'avons pu

vérifier le montant des créances clients de ces secteurs d'activité. Le montant des créances clients figurant dans les comptes au 31 décembre 2022 s'élève à 3 486 130 euros.

Votre Chambre de Métiers et de l'Artisanat – Centre Val de Loire a comptabilisé au titre de l'exercice clos 31 décembre 2022 des produits d'exploitation de 4 396 465 euros relatifs aux prestations de services hors apprentissage. En raison de l'insuffisance des procédures de contrôle interne concernant la facturation relatives aux autres produits et prestations de services hors apprentissage, et de l'impossibilité de justifier ces éléments au moyen d'autres procédures, nous ne sommes pas en mesure d'apprécier l'exhaustivité et la séparation des exercices de ce chiffre d'affaires.

En raison de l'insuffisance des procédures de contrôle interne concernant l'enregistrement et le recouvrement des subventions d'exploitation et d'investissement et de l'impossibilité de justifier ces créances et dettes s'y rapportant au moyen d'autres procédures, nous n'avons pu vérifier le montant des comptes de produit de subventions d'exploitation, subventions à recevoir et avances sur subventions qui s'élèvent respectivement à 3 163 008 euros, 1 972 608 euros et 29 695 156 euros au 31 décembre 2022.

Votre Chambre de Métiers et de l'Artisanat – Centre Val de Loire a procédé à une opération de correction à l'ouverture sur les immobilisations antérieures au 1<sup>er</sup> janvier 2021. Ces opérations ont engendré des impacts significatifs sur les postes amortissements et dépréciation des immobilisations, report à nouveau et sur des comptes tiers dits technique. En raison de la complexité du traitement informatique sous SAP résultant de ces opérations et de l'insuffisance des informations disponibles à date, nous n'avons pas pu vérifier le montant de ces régularisations. Ainsi, l'impact au compte report à nouveau s'élève à 3 887 946 €. Par ailleurs, les tableaux des immobilisations et amortissements n'ont pu être produits dans l'annexe aux comptes annuels.

### *Référentiel d'audit*

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

### *Indépendance*

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

### **Observation**

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les points suivants, exposés en annexe des comptes annuels :

- « Règles et méthodes comptables » de l'annexe des comptes annuels, relative au changement de périmètre d'activité des comptes 2022, qui précise l'arrêt de l'activité du Conseil de la Formation en date du 31 août 2022 ;
- « Immobilisations en cours » de l'annexe des comptes annuels, qui précise la non-activation des immobilisations en cours au 31 décembre 2022.

### **Justification des appréciations**

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, outre les points décrits dans la partie « Fondement de l'opinion avec réserve », nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

### **Vérification des autres documents adressés aux Membres**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

A l'exception de l'incidence des points décrits dans la partie « Fondement de l'opinion avec réserve » et de leur envoi tardif, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance

avec les comptes annuels des informations données aux Membres sur la situation financière et les comptes annuels.

### **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement de la Chambre relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la Chambre à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la Chambre ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Bureau.

### **Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Chambre.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en



œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la Chambre à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à ORLEANS, le 28 Juin 2023

Le Commissaire aux comptes

ORCOM AUDIT



Estelle COLLET

Associée

**BILAN AU 31.12.2022**

De la Chambre de Métiers et de l'Artisanat

	31-déc-21			31-déc-22		
	Montant Brut	Amortissements et dépréciations	Montant Net	Montant Brut	Amortissements et dépréciations	Montant Net
<b>ACTIF</b>						
<i>ACTIF IMMOBILISE</i>						
20	1 325 492	1 259 897	65 595	1 338 491	1 332 651	5 840
20	8 946	8 946	-	0	0	0
211	1 343 121	-	1 343 121	1 327 070	-	1 327 070
212	1 989 395	876 217	1 113 178	1 989 395	1 035 197	954 198
213	83 176 824	43 525 097	39 651 727	83 533 824	49 055 748	34 478 076
214	12 644 607	5 464 310	7 180 298	9 220 904	5 858 196	3 362 708
215	11 143 946	10 970 001	173 946	15 033 209	12 312 435	2 720 774
218	21 940 021	16 649 993	5 290 028	22 598 804	17 621 185	4 977 619
	<b>133 572 354</b>	<b>78 754 462</b>	<b>54 817 892</b>	<b>135 041 697</b>	<b>87 215 412</b>	<b>47 826 285</b>
23	18 553 732	43 412	18 510 320	33 221 175	-	33 221 175
26/27	136 622	-	136 622	136 622	-	136 622
	<b>152 262 708</b>	<b>78 797 874</b>	<b>73 464 834</b>	<b>168 399 494</b>	<b>87 215 412</b>	<b>81 184 082</b>
<b>ACTIF CIRCULANT</b>						
<i>Stocks et en-cours</i>						
31	52 054	-	52 054	0	0	0
37	-	-	-	0	0	0
<i>Créances</i>						
409	30 029	-	30 029	23 777	-	23 777
41	18 253 798	19 624	18 234 174	23 919 766	19 624	23 900 141
42	992	-	992	16 248	-	16 248
43	2 199 893	-	2 199 893	0	0	0
44	882 394	137 351	745 043	209 943	-	209 943
46 et 47	21 419 160	156 975	21 262 185	1 497 286	137 351	1 359 935
	<b>11 860 000</b>	<b>22 744</b>	<b>11 837 256</b>	<b>25 667 020</b>	<b>156 975</b>	<b>25 510 045</b>
50				9 120 000		9 120 000
<i>Disponibilités</i>						
51	12 665 245	-	12 665 245	4 009 894	-	4 009 894
51	759 565	-	759 565	0	0	0
53	34 192	-	34 192	33 623	-	33 623
	<b>13 459 002</b>		<b>13 459 002</b>	<b>4 043 517</b>		<b>4 043 517</b>
	<b>46 738 162</b>	<b>179 719</b>	<b>46 558 443</b>	<b>38 830 537</b>	<b>156 975</b>	<b>38 673 562</b>
<b>TOTAL DE L'ACTIF CIRCULANT</b>						
486	22 343	-	22 343	-	-	-
486	211 878	-	211 878	193 840	-	193 840
	<b>199 235 091</b>	<b>78 977 593</b>	<b>120 257 498</b>	<b>207 423 870</b>	<b>87 372 387</b>	<b>120 051 483</b>

<b>PASSIF</b>		31 Décembre 2021		31 Décembre 2022	
		Montant Net	Montant Net	Montant Net	Montant Net
<b>CAPITAUX PROPRES</b>					
102	Dotation initiale	4 895 752	4 895 752	4 895 752	
1041	Financement de l'Etat	1 448 715	1 448 715	1 448 715	
105	Ecart de réévaluation	1 378	1 378	1 378	
1068	Réserves	8 162 306	8 162 306	8 162 306	
1069	Dépréciation de l'actif	- 3 919 868	- 3 919 868	- 3 919 868	
11	Report à nouveau	8 445 891	8 445 891	8 445 891	
11	Report à nouveau CF	458 897	458 897	458 897	0
119	Résultat net en attente d'affectation	-	-	4 076 323	0
12	Résultat net de l'exercice CF	358 713	358 713	358 713	0
12	Résultat net de l'exercice	4 076 323	4 076 323	2 853 175	
134	Financement de l'Actif par des tiers autres que l'Etat	57 869 853	57 869 853	54 877 751	
	<b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES</b>	<b>81 080 533</b>	<b>81 080 533</b>	<b>76 953 476</b>	
<b>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>					
15	Autres provisions pour charges	1 954 398	1 954 398	2 101 007	
<b>DETTES</b>					
<b>Dettes Financières</b>					
164	Emprunts	1 951 585	1 951 585	1 684 236	
51	Banques Ets Financiers & Assimilés	90 266	90 266		
<b>Dettes d'Exploitation</b>					
40	Fournisseurs	4 866 669	4 866 669	5 722 504	
42	Personnels et comptes rattachés	772 757	772 757	843 404	
43	Sécurité sociale & autres organismes sociaux	3 300 619	3 300 619	2 647 793	
44	Etat et autres collectivités publiques	24 140 312	24 140 312	27 996 406	
46 & 47	Autres Dettes	348 203	348 203	532 759	
46 et 47	Autres Dettes CF	586 819	586 819	0	
	<b>TOTAL DES DETTES</b>	<b>36 057 231</b>	<b>36 057 231</b>	<b>39 427 103</b>	
<b>COMPTES DE REGULARISATION</b>					
487	Produits constatés d'avance CF	94 906	94 906	0	
487	Produits constatés d'avance	1 070 430	1 070 430	1 569 898	
	<b>TOTAL DU PASSIF</b>	<b>120 257 498</b>	<b>120 257 498</b>	<b>120 051 483</b>	



**COMPTE DE RESULTAT AU 31.12.2022**  
De la Chambre de Métiers et de l'Artisanat  
Centre Val de Loire

	<b>COMPT E DE RESULTAT</b>	<b>31-déc-21</b>	<b>31-déc-22</b>
701-708	Prestations de services	32 280 119	36 345 289
741	Subventions d'exploitation - Etat	540 637	776 682
744	Subventions d'exploitation - Collectivités	2 475 786	1 569 141
748	Subventions d'exploitation - Autres	308 094	817 186
752	Revenus des immeubles non affectés aux activités de l'établissements	0	253 530
757	Taxe pour frais de C(R)MA-	7 949 623	7 273 799
758	Autres produits	1 091	4 639
777	Subventions virées au CR	3 508 574	3 022 961
781	Reprise sur provisions	258 093	51 915
791	Transfert de charges	46 130	105 528
	<b>TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION</b>	<b>47 368 148</b>	<b>50 220 670</b>
601-602-603	Achats stockés (-) variation de stocks	721 537	883 603
604	Achats d'études et prestations de services	726 080	635 540
606	Achats fournitures	2 125 858	2 581 949
609	RRR sur achats	0	-226
610	Services extérieurs	2 301 985	3 307 046
620	Autres services extérieurs	2 203 151	3 272 893
630	Impôts, taxes et versements assimilés	1 696 582	1 786 426
641	Rémunération du personnel	27 122 996	20 355 525
645	Charges sociales	0	9 181 371
647	Autres charges sociales et prestations diverses	147 962	12 676
648	Autres charges de personnel	26 139	37 056
651	Redevances conces. Licences, logiciels	106 715	426 182
653	Vacations élus	250 115	326 943
654	Créances irrécouvrables	0	0
655	URSSAF Elus	78 341	102 818
657	Charges spécifiques	944 780	57 941
658	Autres charges spécifiques	135 921	101 474
680	Dotation aux amortissements+provisions	4 880 915	4 834 511
	<b>TOTAL CHARGES d'EXPLOITATION</b>	<b>43 469 075</b>	<b>47 903 729</b>
	<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>3 899 073</b>	<b>2 316 941</b>
76*	Produits financiers	88 494	84 122
66*	Charges financières	32 507	28 284
	<b>RESULTAT FINANCIER</b>	<b>55 987</b>	<b>55 838</b>
77*	Produits exceptionnels	1 022 357	1 182 474
67*	Charges exceptionnelles	1 259 807	702 077
	<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL</b>	<b>-237 450</b>	<b>480 397</b>
	<b>TOTAL PRODUITS</b>	<b>48 478 998</b>	<b>51 487 266</b>
	<b>TOTAL CHARGES</b>	<b>44 761 389</b>	<b>48 634 090</b>
	<b>RESULTAT NET</b>	<b>3 717 609</b>	<b>2 853 175</b>

# **ANNEXE FINANCIERE - EXERCICE 2022**

## **REGLES ET METHODES COMPTABLES**

L'exercice a une durée de 12 mois couvrant la période du 1er janvier au 31 décembre 2022. Les comptes annuels présentés sont ceux la Chambre de Métiers et de l'Artisanat Centre Val de Loire.

Conformément aux textes applicables, les comptes représentent l'ensemble des activités de la CMA-CVL intégrant l'activité des campus.

### **Changement de périmètre d'activité des comptes 2022 concernant la dévolution du conseil en formation**

Pendant les comptes 2022 de la CMA-CVL n'intègrent pas, contrairement à l'exercice 2021, l'activité relative au conseil en formation, en effet celle-ci a été dévolue au FAFCEA au 31/8/2022, conformément au décret N°2022-956 du 29 juin 2022 relatif à la formation professionnelle des travailleurs indépendants et artisans. Ce texte tire les conséquences de la loi N°2022-172 du 14 février 2022 en faveur de l'activité professionnelle indépendante qui modifie les textes relatifs aux contributions et aux fondements juridiques des FAF des travailleurs indépendants et aux artisans en alignant notamment ceux-ci sur le droit commun des FAF. Il procède ainsi à l'abrogation d'articles spécifiques aux conseils de la formation au sein des chambres de métiers et de l'artisanat de région. L'article 4 de ce décret prévoit que le compte financier des conseils de formation placés auprès des chambres de métiers et d'artisanat de région pour l'année 2022, arrêté au 31 août 2022 est établi par l'agent comptable en fonction à cette date et est transmis au ministre chargé de l'artisanat ainsi qu'au préfet de région pour approbation. La préfète de la Région Centre-Val de Loire a délibéré le 19 novembre 2022 sur le compte financier du conseil en formation de la CMA CVL établi au 31/8/2022. Le solde de la trésorerie a été versé par la DGFIP au FAFCEA le 23 décembre 2022 pour une somme de 249 557,75 euros.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Les comptes annuels sont établis conformément à la réglementation française en vigueur. Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de bases :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément au nouveau référentiel comptable entré en vigueur dans tout le réseau des Chambres de métiers depuis 2012 et à défaut d'autres dispositions spécifiques, à celles du règlement de l'Autorité Des Normes Comptables N°2014-03 relatif au plan comptable.

La méthode de base retenir pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Plusieurs activités sont proposées par la CMA CVL notamment la formation (apprentissage et hors apprentissage), à ce titre une organisation analytique a été mise en place à travers des centres de coûts.

Clés de répartition analytique :

Toutes les charges de la CMA sont affectées en comptabilité analytique. Le principe retenu est l'affectation directe au centre de coût concerné (service).

## **FAITS MAJEURS DE L'ANNEE 2022**

La mise en œuvre opérationnelle effective de la CMA CVL a été complexe sur cette année 2022 pour plusieurs raisons :

- la vacance prolongée de plusieurs postes clés au sein du groupe de Direction Générale ;
- le manque de process et de systèmes d'information fiables et performants ;
- les retards significatifs dans la facturation (Apprentissage et Formation continue) impactant très fortement les réserves de trésorerie de la CMA CVL sur une période de plusieurs mois ;
- le manque de cohérence dans la gestion désormais régionalisée des actifs immobiliers (absence de dossiers de financement et de suivi des travaux, hétérogénéité dans les process d'amortissements...) ;
- l'impact de la reprise des activités, notamment celles des Campus, suite à la période de COVID.

Prenant conscience de l'état de la situation, la présidence et son bureau ont engagé, à la rentrée de septembre 2022, une restructuration tant managériale, qu'administrative et financière.

Cette action salvatrice a permis de poser les bases d'une facturation exhaustive et régulière, contribuant à la reconstitution d'une réserve de trésorerie.

## **CORRECTION D'ERREUR**

**Correction d'erreur comptabilisée au 1<sup>er</sup> janvier 2022**

La reprise des immobilisations de l'ensemble des anciennes chambres départementales existantes au 01/01/2021 sous le module de gestion d'immobilisations SAP a entraîné des corrections des soldes à l'ouverture.

## Notes liées à l'actif du bilan

### Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée normale d'utilisation des biens.

### Immobilisations corporelles

Les terrains d'une valeur de 1 327 070,23 € sont inscrits en immobilisations dans le compte 211.

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue, La durée d'usage a été retenue dans le plan d'amortissement :

- Constructions :	5 à 50 ans
- Agencements et aménagements des constructions :	2 à 20 ans
- Matériel et outillage à caractère pédagogique :	3 à 10 ans
- Matériel et outillage :	10 ans
- Matériel de bureau et informatique :	2 à 10 ans
- Matériel de transport :	3 à 5 ans
- Mobilier :	5 à 20 ans

Conséquence du changement de financement des CFA par les OPCO, une partie plus importante des immobilisations est désormais autofinancée. Auparavant, la majorité des investissements était financée par le Conseil régional à hauteur de 80% si les demandes étaient acceptées.

Les dotations aux amortissements sont inscrites en compte 68 et les quotes-parts de subventions correspondantes en compte 777.

### Immobilisations en cours

Les immobilisations en cours s'élèvent à 33 221 175 euros au 31 décembre 2022. Ils comprennent les travaux du pôle mécanique CFA 45 pour 9 M€ et ceux du CFA 36 pour 1,2 M€, achevés sur l'exercice en cours et l'exercice précédent. Ces immobilisations n'ont pas été activées au 31 décembre 2022 au regard des difficultés de clôture. Ces investissements ayant été financés par des subventions d'investissement, l'impact net au compte de résultat est estimé à 50 K€ (charge nette).



### **Créances**

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Le poste créances clients a été minoré des encaissements restant à letter sur les comptes auxiliaires pour un montant de 3 423 551 euros.

### **Valeurs mobilières de placements**

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires

## Créances et Dettes

CREANCES	Montant au Bilan	Degré de liquidité de l'Actif		DETTES	Montant au Bilan	Degré d'exigibilité du Passif		
		Échéances à moins d'un an	Échéances à plus d'un an			Échéances à moins d'un an	Échéances à plus d'un an	Échéances à plus de 5 ans
<i>Créances de l'Actif Immobilisé</i>								
Créances rattachées à des participations								
Autres créances immobilisées				Emprunts et dettes financières diverses	1 684 236	234 878	710 793	738 565
<i>Créances de l'Actif circulant</i>	<i>25 667 020</i>	<i>25 667 020</i>						
Créances résultant de ventes ou de prestations de services et comptes rattachés	23 900 141	23 900 141		Dettes sur achats et prestations de services et comptes rattachés	5 722 504	5 722 504		
Créances diverses	1 766 879	1 766 879		Dettes fiscales et sociales	31 487 603	31 487 603		
				Dettes sur valeurs immobilisées et comptes rattachés				
				Dettes diverses	532 759			
<i>Charges constatées d'avance</i>	<i>193 840</i>	<i>193 840</i>		<i>Produits constatés d'avance</i>	<i>1 569 898</i>	<i>1 569 898</i>		
<b>TOTAL</b>	<b>25 860 860</b>	<b>25 860 860</b>		<b>TOTAL</b>	<b>40 997 000</b>	<b>39 014 883</b>	<b>710 793</b>	<b>738 565</b>

## Valeurs Mobilières de Placements

Nature des V.M.P.	Date d'échéance	Montant au 31/12/2022,	Valorisation du portefeuille au 31/12/2022	Plus values / Moins values latentes au 31/12/2022
Livret Associations (crédit agricole )		2 760 000,00		
Livret Associations (Banque Populaire)		1 500 000,00		
DAT Progresso+ Échéance 01/2024	01/01/2024	1 500 000 €	1 500 000 €	
DAT Progresso+ Échéance 01/2024	01/01/2024	1 500 000 €	1 500 000 €	
DAT Progresso+ Échéance 01/2024	01/01/2024	600 000 €	600 000 €	
BMTN Echéance 07/2024	01/07/2024	400 000 €	400 000 €	
BMTN Echéance 12/2025	01/12/2025	160 000 €	160 000 €	
BMTN Echéance 12/2025	01/12/2025	220 000 €	220 000 €	
Obligation capital garanti	17/02/2027	480 000,00	465 101,33	-14 898,67
<b>TOTAL</b>		<b>9 120 000,00</b>		

## Notes liées au passif du bilan

### Subventions d'investissement

Les subventions d'investissement inscrites au passif du bilan sont reprises au même rythme que les amortissements pratiqués sur les biens subventionnés.

La méthode pour l'étalement des subventions d'investissements octroyées au cours de l'exercice par le Conseil Régional, l'organisme gestionnaire et la taxe d'apprentissage affectée au financement des matériels a été déterminée conformément au mode d'amortissement et à la durée appliquée sur les biens subventionnés.

### Provisions

Toute obligation résultant d'un évènement passé de l'entreprise à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation à titre de provision.

Rubriques	Situations et mouvements	Montant des provisions comptabilisées au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Montant des provisions comptabilisées à la clôture de l'exercice
Provisions pour risques (151800)		460 000,00	129 251,00	30 000,00	559 251,00
Provision pour indemnité de départ en retraite (158100)		1 494 397,67	69 273,34	21 915,25	1 541 755,76
Provisions pour dépréciation des comptes clients (491000)		19 624,36			19 624,36
Provisions pour dépréciation des comptes débiteurs (496000)		137 350,81			137 350,81
Provision pour dépréciation des V.M.P. (590000)		22 744,28		22 744,28	0,00
<b>TOTAL</b>		<b>2 134 117,12</b>	<b>198 524,34</b>	<b>74 659,53</b>	<b>2 257 981,93</b>

## Produits et Charges constatées d'avance

	31/12/2021	31/12/2022
Produits constatés d'avance	1 070 430,24 €	1 569 897,77 €

	31/12/2021	31/12/2022
Charges constatées d'avance	211 877,83 €	193 839,69 €

## Transfert de Charges

Nature des transferts de charges	31/12/2022
<b>Total</b>	<b>105 528,18</b>
dont prise en charges des contrats aidés	17 946,53
dont indemnité de prévoyance	44 566,15
dont indemnités de sinistre	16 545,03
dont prise en charges des salaires par ANRT	11 666,67
dont avantage en nature	14 278,80
dont participation des apprentis aux transports	525,00



# Charges et Produits exceptionnels

## Charges exceptionnelles

DETAIL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES		
	<b>Sur opérations de gestion</b>	
6712-67800	amende de stationnement	537,51
6718000000	écarts, ajustements, reclassements	2 070,94
	<b>Sur exercices antérieurs</b>	
6720000000		699 468,35 €
	<b>Dotation aux provisions exceptionnelle</b>	
6875000000		129 251,00 €
		<b>831 327,80 €</b>

## Produits exceptionnels

DETAIL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS		
	<b>Sur opérations de gestion</b>	
7718000000	écarts, ajustements, reclassements	1 700,50 €
7752000000	pdts cessions immo. Corporelles	1 000 000,00 €
7756000000	pdts cessions immo. Financières	22 363,85 €
	<b>Sur exercices antérieurs</b>	
7720000000		158 409,41 €
		<b>1 182 473,76 €</b>

# Emprunts

ORGANISME PRETEUR	OBJET DE L'EMPRUNT	DATE	EMPRUNT			Capital restant dû au 31/12/2022	Annexes	Capital restant dû à moins 1 an	Capital restant dû à <1 an-5 ans	Capital restant dû à plus 5 ans	capital remb en 2022	Interets remb en 2022
			MONTANT	TAUX	DUREE							
BANQUE POPULAIRE VAL DE France	18 - Nouveau Siège Bauders	09/12/2013	1 600 000,00	1,40%	201 mois	320 644,67	B1	38 569,87	159 791,18	122 283,62	38 033,96	4 778,08
BANQUE POPULAIRE VAL DE France	28 - Construction CFA Interpro 2ème phase	00/03/2009	500 000,00	3,80%	174 mois	34 943,19	B2	34 943,19		0,00	45 075,51	2 403,45
CREDIT AGRICOLE	36 - Construction Siège	2005 renégocié en 2016	390 000,00	2,05%	240 mois	69 039,40	B3	25 448,88	43 590,52	0,00	24 932,92	1 693,04
BANQUE POPULAIRE VAL DE France	36 - Construction Siège	2016 renégocié en 2016	390 000,00	1,60%	240 mois	72 649,18	B4	23 830,14	48 819,04	0,00	23 452,14	1 366,14
CREDIT MUTUEL	45 - Déménagement Siège (Rachat Prêt initial CIC 1 800 000 € en 2011 )	2011 renégocié en 2017	1 800 000,00	1,50%	240 mois	992 181,55	B5	96 998,46	402 856,98	492 316,11	95 555,22	15 660,90
BANQUE POPULAIRE VAL DE France	CRMA - mise en place Office 365 et refonte du site Internet régional	débloccage des fonds au fur et à mesure de l'engagement des dépenses 22/10/2019 21/01/2020	48 500,00 48 500,00	0,70%	36 mois	0,00	B6	0,00	0,00	0,00	26 982,33	86,65
BANQUE POPULAIRE VAL DE France	CFA36 - Travaux Accessibilité	03/02/2021	108 000,00	1,14%	180 mois	95 768,52	B7	6 780,18	27 906,69	61 081,65	6 703,39	1 133,21
CREDIT AGRICOLE	CFA36 - Travaux Accessibilité	06/05/2021	108 000,00	1,15%	180 mois	97 459,00	B8	6 756,99	27 818,26	62 883,75	6 679,78	1 162,46
TOTALX						1 682 685,51	0,00	233 327,71	710 792,67	738 565,13	267 415,25	28 283,93

TW

## **Autres Eléments d'information**

La comptabilité des Campus est tenue distinctement de celle de la Chambre de Métiers.

Effectifs (en Equivalent temps plein) au cours de l'année 2022 :

Campus 392,92 agents ETP dont :

- Campus 36 : 55,73
- Campus 37 : 157,70
- Campus 41 : 88,27
- Campus 45 : 91,22

Siège 237,90 agents ETP dont :

- DR URMA hors Campus : 68,12
- DR Entreprises et Territoires : 55,33
- DR ARC : 44,34
- DR Affaires Générales : 26,34
- DR Marketing & Communication : 16,00
- DR CAP : 6,83
- Autres DR : 20,94

Soit un total d'ETP de 630,82.

## **Engagement hors Bilan**

Une garantie est associée au prêt du Crédit Mutuel (transfert du siège 45) : Promesse d'hypothèque portant sur l'immeuble à usage mixte 28-30 rue du Faubourg de Bourgogne 45 000 Orléans, solde au 31/12/22 : 992 181,55 €.

## Indemnités du Personnel

	Montants 2022
Indemnités fondées sur l'article 24 du statut des personnels (13ème mois)	1 492 222,98 €
Indemnités fondées sur l'article 25-1 du statut des personnels (Primes de sujétion)	115 016,25 €
Indemnités fondées sur l'article 25-2 du statut des personnels (Primes d'objectifs et de résultat) (1)	0,00 €
Avantages locaux fondés sur l'article 77 du statut des personnels (mutuelle, comité des œuvres sociales, voiture de fonction)	8 505,37 €
Divers (y compris supplément familial des personnels détachés de la fonction publique)	185 714,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>1 801 458,60 €</b>

Article 25-II (soit prime de caisse)

II. Tout agent chargé d'une mission habituelle, inscrite dans sa fiche de poste, d'encaissement de décaissement ainsi que de la saisie des écritures comptables correspondantes bénéficie d'une prime forfaitaire mensuelle égale à vingt points d'indice. (Avis CPN 52 du 26 mars 2019 - au JORF du 30 mai 2019)

## Elus (Frais de déplacements et Vacations)

	Déplacements
Président Région	10 212,56
Président Territoire	41 788,44
Bureau hors Président	22 843,66
Membres élus & associés hors Bureau	28 094,91
<b>TOTAL</b>	<b>102 939,57</b>

	Indemnités de fonction	Vacations	TOTAL 2022
Président Région	70 698,45 €		70 698,45 €
Président Territoire	98 398,65 €		98 398,65 €
Vice président	26 227,21 €		26 227,21 €
Trésorier	20 922,12		20 922,12
Trésorier adjoint	10 179,41		10 179,41
Bureau hors Président et trésorier		13 276,75 €	13 276,75 €
Membres élus & associés hors Bureau		87 434,84 €	87 434,84 €
<b>TOTAL</b>	<b>226 425,84 €</b>	<b>100 711,59 €</b>	<b>327 137,43 €</b>



## Taxe d'Apprentissage

Taxe d'Apprentissage 2022	Montants 2022
7481 Produits des versements libératoires ouvrant droit à l'exonération de Taxe d'Apprentissage - fonctionnement	245 774,14 €
134181 Produits des versements libératoires ouvrant droit à l'exonération de Taxe d'Apprentissage - investissement	
<b>Total Taxe d'Apprentissage reçue sur collecte 2021</b>	<b>245 774,14 €</b>

Au 31 décembre 2022, le report de taxe d'apprentissage au bilan de la CMA CVL est de 2 176 750 €.

## Taxe pour Frais Chambre de Métiers

TFCM	Montants 2022
75711 Ressources de fonctionnement affectées à la CMA CVL	7 224 043,00 €
748711 Subvention de fonctionnement issue du Droit Additionnel Supplémentaire	0,00 €
134171 Financement d'un actif issu du Droit Additionnel Supplémentaire	906 218,18 €
<b>Total ressources issues de la TFCM</b>	<b>8 130 261,18 €</b>
75731 Péréquation de taxe provenant de la CRMA	0,00 €
75732 Péréquation de Taxe provenant de la Chambre de niveau régional	0,00 €